

Maturité du 20 août 2018

<u>CEPAGES BLANCS</u>	<u>COMMUNES</u>	sucre	degré probable (16,83g)	acidité totale (g/l H2SO4)	acide malique (g/l)	pH	azote assim (mg/l)	poids 100 baies
SAUVIGNON BL	VAYRES	175	10,40	6,80	5,6	2,96	114	165
SAUVIGNON BL	GREZILLAC	170	10,10	5,85	4,1	2,93	147	160
SAUVIGNON BL	CREON	172	10,20	8,70	7,9	2,89	94	150
SAUVIGNON GRIS	SAINT LOUBES	198	11,75	6,10	4,3	3,03	124	139
SAUVIGNON GRIS	SAINT GERMAIN DU PUCH	183	10,85	6,60	4,8	2,94	102	141
Moyenne au 20 août 2018		180	10,66	6,81	5,3	2,95	116	151
Moyenne au 21 août 2017		201	11,95	8,14	7,5	2,98	199	172

MUSCADELLE	CREON	139	8,25	6,25	6,8	3,13	125	188
MUSCADELLE	NAUJAN ET POSTIAC	150	8,90	7,35	8,2	3,06	71	159
Moyenne au 20 août 2018		145	8,58	6,80	7,5	3,10	98	174
Moyenne au 21 août 2017		161	9,53	7,93	9,4	3,09	135	209

SEMILLON	VAYRES	156	9,25	7,25	7,1	3,01	69	231
SEMILLON	TIZAC	170	10,10	5,70	4,7	3,01	59	254
Moyenne au 20 août 2018		163	9,68	6,48	5,9	3,01	64	243
Moyenne au 21 août 2017		154	9,13	9,99	10,7	2,91	130	219

A ce jour, la maturité de tous les cépages est déjà avancée avec des TAV probables qui commencent à devenir intéressants.

Les teneurs en acide malique encore élevées et les pH faibles indiquent que la maturité n'est pas encore atteinte.

Si les conditions climatiques à venir se maintiennent, celle-ci pourrait avancer rapidement avec une forte dégradation de l'acide malique et une chute importante des acidités totales.

A noter un poids des 100 baies un peu faible sur sauvignon alors qu'à contrario celui des semillons est élevé.

Aromatiquement, les baies de sauvignon commencent à tendre vers leur profil thiol. La dégustation des baies reste primordiale pour cibler au mieux le pic aromatique.

L'état sanitaire de la vendange et du feuillage est satisfaisant sur les parcelles contrôlées. Attention à la présence de ponte de papillon de vers de grappe observée sur certaines parcelles.

Vins de base crémant : il est urgent de faire des contrôles de maturité sur les parcelles destinées à leur élaboration.

Pour rappel, la teneur en sucre doit être supérieure à 144 g/l et le TAV total naturel minimum de 9°.

Prochain contrôle le 27 août 2018